

**Département de Meurthe et
Moselle**



**Mairie de Arraye et Han
3 rue de Lunéville
54760 ARRAYE ET HAN**

3

**SÉCURISATION DES ENTRÉES ET DES TRAVERSÉES
D'ARRAYE ET HAN - RD 70 et RD 913 -
MODIFICATION DES RÉGIMES DE PRIORITÉS AUX
INTERSECTIONS ET CRÉATION DE CHICANES**

NOTE EXPLICATIVE

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GÉNÉRALITÉS

I.1 - Historique

I.2 - Contexte de l'opération

Sur route départementale N° 70 : entrée d'Arraye par le sud (Armaucourt)

Sur route départementale N° 70 : entrée de Han sur Seille

Sur route communale dite de la Louvière et sa connexion avec la D 913 à
ARRAYE

Sur route communale dite de la Louvière et sa connexion avec la D 70 à
ARRAYE

CHAPITRE II - PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

II.1 - Entrée d'ARRAYE sur D 70 en provenance d'ARMAUCOURT

II.1 / A - Plan de situation

II.1 / B - Déplacement du panneau d'entrée en agglomération

II.1 / C - Implantation de chicanes en entrée d'agglomération

II.1 / D - Carrefour à modifier

II.2 - Entrée d'ARRAYE en provenance de la D 913 et Carrefour Rue de la Louvière

II.3 - Entrée de HAN sur D 70 en provenance d'ARRAYE et d'ARMAUCOURT

II.4 - Carrefour rue de la Louvière - D 913

II.5 - Traversée de CHAMBILLE - D 70

CHAPITRE III : POINTS COMPLEMENTAIRES

III.1- Profils et Coupes des chicanes

III.2 - Assainissement

III.3 - Entretiens et aménagements complémentaires

III.4 - Gestion du trafic pendant les travaux

III.5 - Délais

III.6 - Conclusion

CHAPITRE IV : Budget des travaux

IV.1 - Plan de financement

IV.2 - Devis des travaux de voirie et fourniture/pose de la signalétique

CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS

I.1 - Historique

La commune d'ARRAYE ET HAN est traversée par la D70 qui relie BRIN SUR SEILLE à NOMENY, un axe parallèle à la D 913. Ces deux départementales relient l'Est de NANCY à PONT A MOUSSON et à METZ par des axes de campagne.

La Route Départementale 70 est l'axe principal de traversée de la commune.

Les automobilistes, qui pénètrent par cette route départementale dans le village d'Arraye, n'ont aucune perception d'«entrée de ville». En effet, venant de la Commune d'ARMAUCOURT, l'entrée s'effectue par une ligne droite de plus de 500 ml, précédée par une légère côte hors agglomération. La visibilité lointaine ainsi que le tracé rectiligne engendrent une vitesse excessive des véhicules bien au-delà des panneaux d'entrée en agglomération.

L'entrée d'ARRAYE en provenance de la D 913 pose la même problématique de perception d'entrée en agglomération, la vitesse ne se réduit qu'à l'approche du virage de la Rue de Lunéville, pratiquement en cœur de village.

Au niveau de l'entrée du village de HAN, le trafic automobile est généré par la présence de la maison d'enfants à caractère social gérée par l'Association REALISE. Une quarantaine d'employés, des transports scolaires, des camions de fournisseurs et quelques visiteurs alimentent une circulation automobile dense à certaines heures de la journée. De plus, le caractère rural de la route, favorise des vitesses de conduite excessives. **L'entrée du village n'est pas non plus perçue comme une « entrée de ville ».** L'accès à la commune, s'effectue par une ligne droite de plus de 200 ml en légère descente. La visibilité ainsi que le tracé de la route laissent aux automobilistes la capacité à rouler à une vitesse exagérée, bien au-delà des panneaux d'entrée en agglomération.

En conclusion, ces entrées dans les deux villages, entités constituant la commune, n'offrent pas de bonnes conditions de sécurité aux usagers (piétons, cyclistes et automobilistes).

Un point particulier de danger : la route communale dénommée Rue de la Louvière, un point de liaison entre D 913 et D 70 en cœur de village.

Cette petite route communale permet, en quittant la D 913, avant le carrefour de JEANDELAINCOURT, de rejoindre le village d'ARRAYE, d'accéder à ARMAUCOURT et à HAN. Les conducteurs venant de la D 913, s'imaginent encore sur la départementale, roulent à des vitesses excessives, grillent le Stop en entrée d'ARRAYE.

Le conseil municipal après avoir interdit l'accès de cette route, une mesure complètement inefficace en raison du nombre de contrevenants, a finalement créé un sens unique dans le sens village (D 70) vers D 913.

Les contrevenants à cette disposition restent importants, n'hésitant pas à prendre la rue en contre sens. Quant aux usagers qui s'engagent dans le sens village - D 913, ils coupent le virage d'entrée et s'engagent rapidement dans cette rue.

En conclusion les entrées amont et aval de la Rue de la Louvière, en connexion directe avec le réseau départemental sont aussi à retravailler pour la sécurité des usagers et des riverains. Cette petite rue est aussi fréquentée par des promeneurs (sentier de randonnée en proximité).

Enfin, le hameau de Chambille, quelques habitations sur la D 70 entre Arraye et Armaucourt, doit être sécurisé dans la mesure où là aussi la vitesse des véhicules empruntant cette grande ligne droite à très bonne visibilité est excessive.

I.2 - Contexte de l'opération

Sur route départementale N° 70 : entrée d'Arraye par le sud (Armaucourt)

La limite d'agglomération est située au niveau des premières habitations et de l'exploitation agricole en entrée de village. La RD 70 continue de pénétrer dans le village en ligne droite, après l'entrée en agglomération sur une longueur d'environ 300 ml.

La Route Départementale N° 70 comporte des habitations des deux côtés depuis l'entrée en agglomération. A 180 mètres en aval du panneau d'entrée en agglomération, une intersection avec la Rue de la Saucelle doit être aussi sécurisée pour les véhicules qui seraient susceptibles de garder ou de reprendre de la vitesse. Deux passages piétons bordent cette intersection.

Sur route départementale N° 70 : entrée de Han sur Seille

L'entrée dans le village est à 220 mètres du panneau d'entrée en agglomération. La visibilité et l'absence de construction n'incitent aucunement les automobilistes à réduire leur vitesse. La première maison est en entrée d'une zone constructible qui nécessite la création d'un trottoir aux normes.

Celui-ci limitera la largeur de chaussée à 3,50 m et offrira la possibilité de ralentir la vitesse par un rétrécissement de chaussée et par la mise en place d'une priorité de circulation.

Sur route communale dite de la Louvière et sa connexion avec la D 913 à ARRAYE

L'évasement de l'entrée de la Rue de la Louvière permet aux véhicules venant de NANCY par la D 913 de s'engager sans réduire de manière significative leur vitesse. Alors que la rue est en sens unique et qu'aucun véhicule ne doit emprunter dans ce sens de circulation cette voie communale. Il s'agit de dissuader l'accès de cette rue aux véhicules et de faire respecter le sens interdit en vigueur.

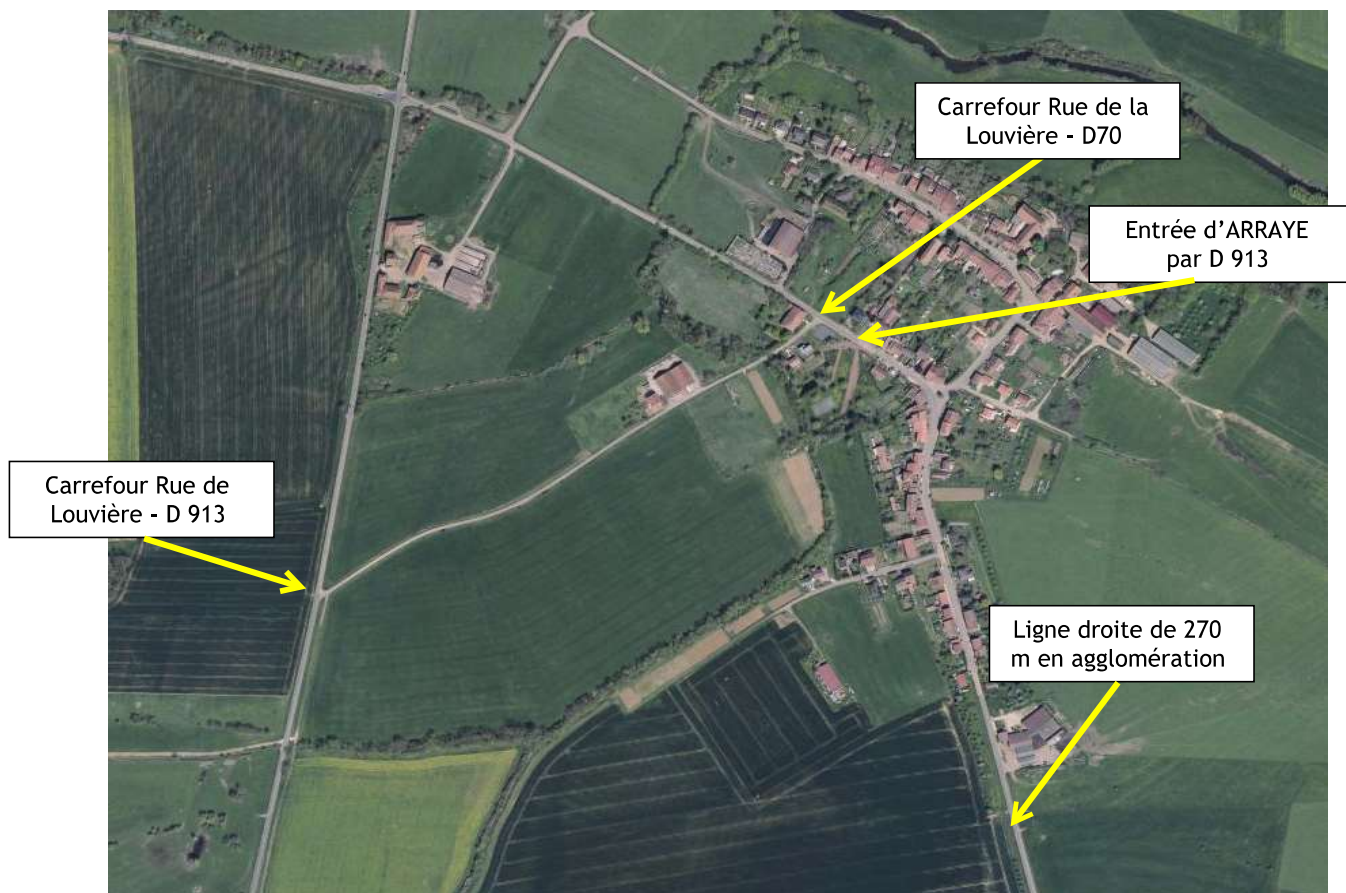
Sur route communale dite de la Louvière et sa connexion avec la D 70 à ARRAYE

La circulation Rue de la Louvière est autorisée dans sens le village vers D 913. Cette liaison est appréciée par les usagers dans la mesure où elle offre un accès à la départementale plus dégagé notamment par temps de brouillard.

Mais dès l'entrée de cette rue, les véhicules coupent le virage d'accès pour commencer à prendre une vitesse proche de celle qu'ils adopteront une fois sur la départementale. L'angle d'entrée de la rue de la Louvière est à réduire pour créer un angle droit.

Les plans de situation suivants montrent le contexte et l'emplacement des travaux :

ARRAYE



HAN



CHAPITRE II : PRINCIPE D'AMENAGEMENT

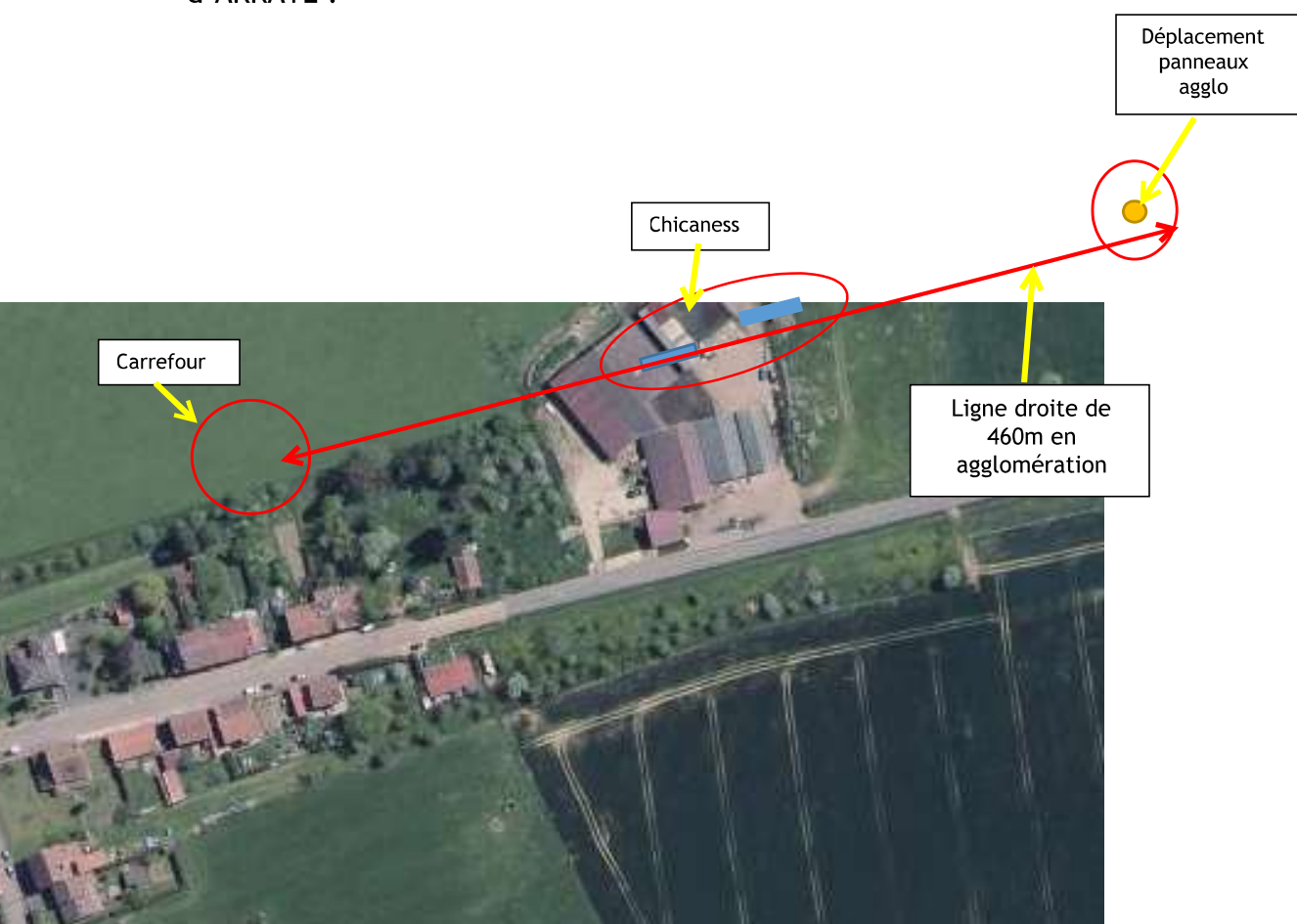
II.1 - Entrée d'ARRAYE sur D 70 en provenance d'ARMAUCOURT

La limite d'agglomération est située au niveau de la première habitation. La RD 70 continue de pénétrer dans le village en ligne droite, après l'entrée en agglomération sur une longueur d'environ 300 ml.

Nous envisageons de déplacer le panneau d'entrée en agglomération, d'implanter 2 chicanes en entrée d'agglomération et de modifier la signalisation du carrefour avec la rue de la Saucelle.

II.1 / A - Plan de situation

Trois points de chantiers ont été définis pour améliorer la sécurité dans le village d'ARRAYE :



II.1 / B - Déplacement du panneau d'entrée en agglomération

Pour placer les dispositifs de sécurité la vitesse doit être ramenée à 50Km/h bien en amont des premières constructions, le panneau d'entrée en agglomération est remonté à 50 mètres du premier bâti.



II.1 / C - Implantation de chicanes en entrée d'agglomération



Signalétique aval :



Signalétique amont :



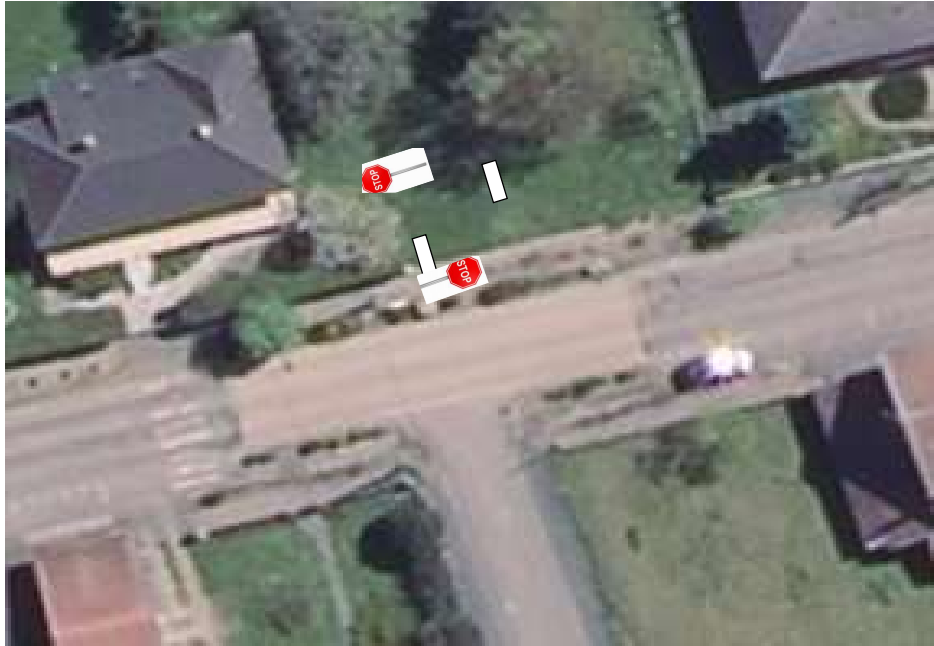
II.1. / D - Carrefour à modifier

L'écluse étant assez en amont, il faut limiter la reprise de vitesse à l'intérieur même du village. Avec cette intersection, il y a la possibilité de faire un rappel de sécurité.

Direction :
Centre du village

Direction :
ARMAUCOURT





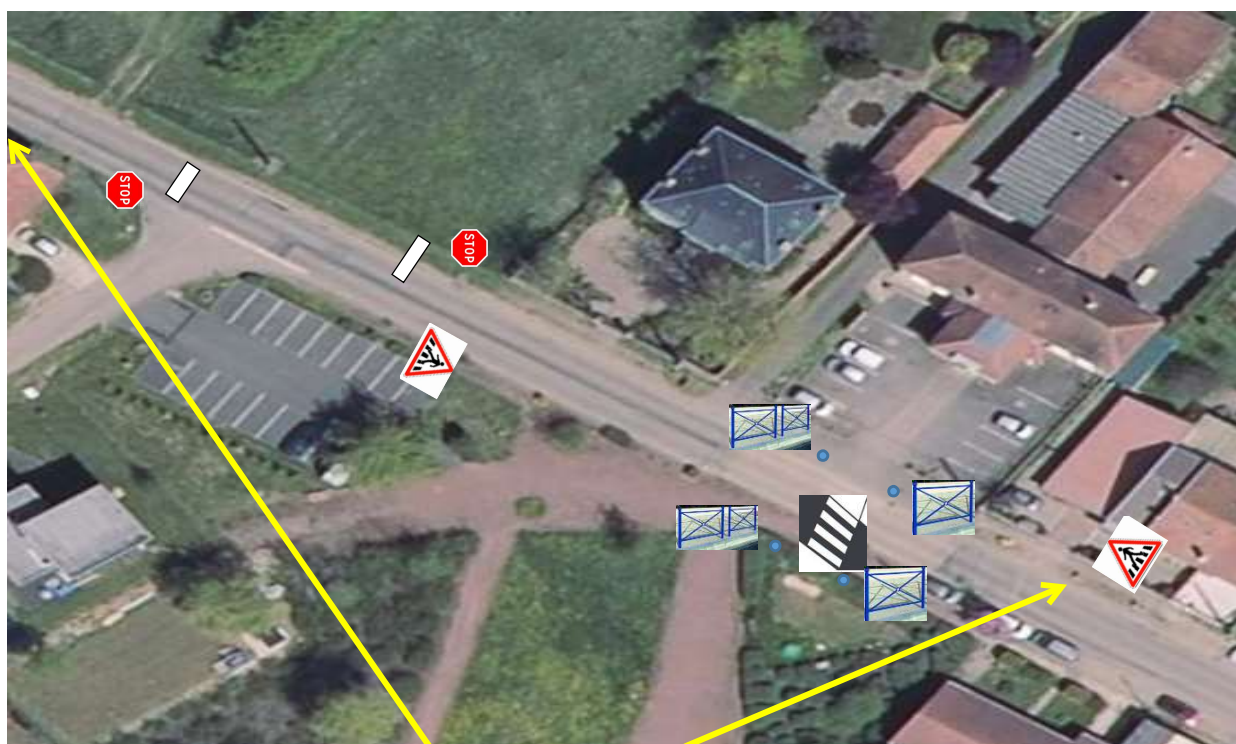
Passages piétons sur fond en résine beige, bordé de balises J11
Signalétique amont et aval :



II.2 - Entrée d'ARRAYE en provenance de la D 913 et Carrefour rue de la Louvière

La signalétique d'entrée du village doit être revue par une peinture au sol de couleur pour faire apparaître de manière plus nette le passage piétons (sur fond beige) et par la pose de balise de couleur vives créer un effet de rétrécissement de chaussée.

Le profil très évasé de ce carrefour amène les automobilistes en provenance de la droite à s'engager en coupant le virage et sans attention sur la vitesse. L'implantation de deux Stop sur la D 70 en entrée et sortie de village « cassera » la vitesse et modifiera les priorités sur ce carrefour.



Signalétique amont et aval :



Plots de contraction de chaussée (J11) : ●

II.3 - Entrée de HAN sur D 70 en provenance d'ARRAYE et d'ARMAUCOURT

La vitesse d'entrée dans le village est excessive du fait de la visibilité importante et de l'absence de constructions. L'urbanisation probable à terme des parcelles à droite de la construction en haut de l'écran oblige la commune à créer un trottoir le long du mur et donc de réduire la largeur de la chaussée. Ce rétrécissement créé de fait une écluse et contraint l'automobiliste à respecter une priorité. Deux balises J 11 empêche la circulation sur le bas-côté.



Signalétique aval :

Signalétique amont :

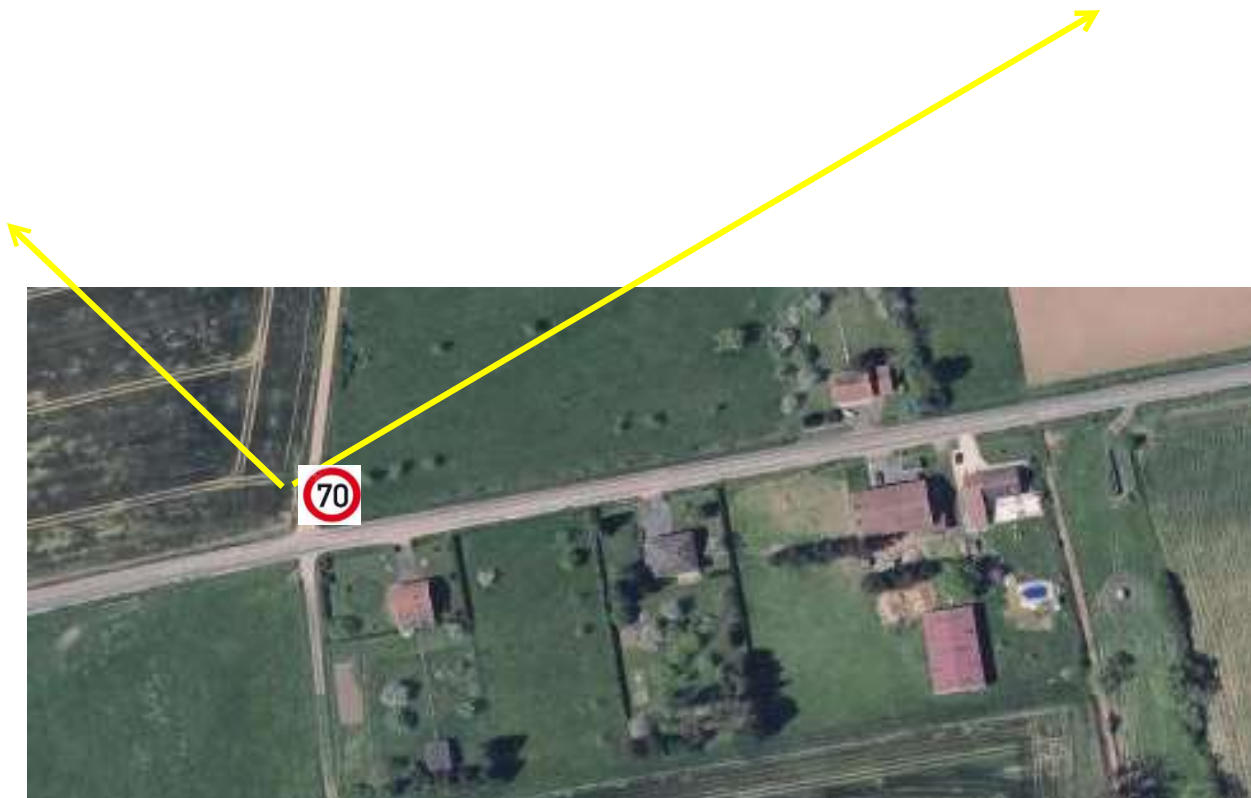
II.4 - Carrefour rue de la Louvière - D 913

La forme évasée de ce carrefour permet aux automobilistes en provenance du Sud de s'engager dans cette rue en sens unique, et interdite dans le sens D 913 - village, sans restriction de vitesse. La création d'un îlot doit dissuader tous les contrevenants et permettre aussi la sortie d'engins agricoles dans le sens village - D 913.



II.5 - Traversée de CHAMBILLE - D 70

Création d'une zone de vitesse limitée à 70 Km/h avec deux panneaux de limitation en entrée et sortie du lieu-dit.



Signalisation amont et aval :

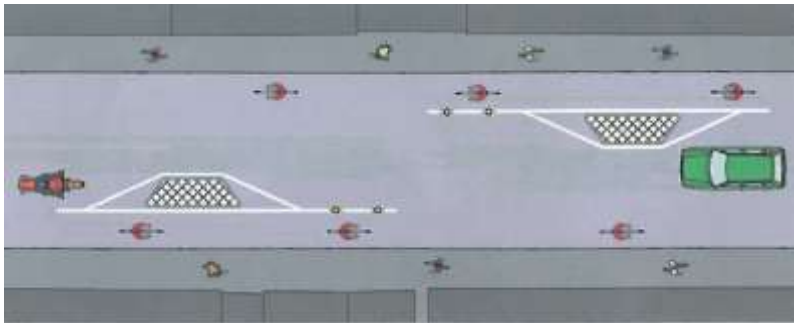


CHAPITRE III : POINTS COMPLEMENTAIRES

III. 1 Profils et Coupes des chicanes

Type de chicane et principe de régulation : il s'agit de doubles chicanes pour créer un phénomène d'écluse dans le flux automobile. Le véhicule sortant de l'agglomération est prioritaire à celui entrant. En amont la vitesse est réduite à 30 km/h.

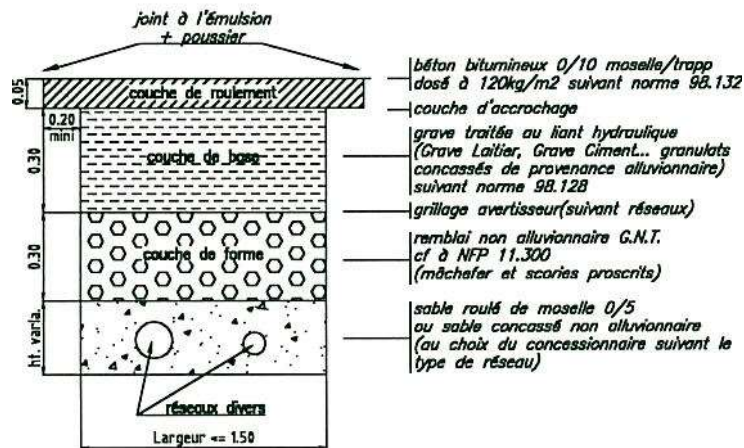
A noter l'espace avec la voirie existante et l'îlot créé. Cette largeur de 80 cm permet la circulation sécurisée de cycliste, et le passage de roues d'engins agricoles lourds. Les bordures sont de type I2.



Coupe de la chicane et type de margelles :

Assise de la chicane dans la voirie :

COUPE C : SOUS CHAUSSEE A FAIBLE TRAFIC



qualité de compactage Q2
cf 7.5.53 de la norme 98.115

III.2 - Passages cyclistes et écoulement des eaux de pluies

Les écluses et autres ilots prévus dans le projet ne modifient en rien l'écoulement et la collecte des eaux de pluie. Ces dispositifs sont conçus isolément sans toucher aux margelles de la voirie existante. Cette déconnexion permet aussi la circulation de cyclistes qui ne seront donc pas obligés de dévier leur trajectoire ou de se mettre en danger dans l'aménagement en écluses. L'intérêt est aussi pour la circulation d'engins agricoles puisque l'espace entre la voirie existante et l'ilot éclusé, la partie cyclable, pourra permettre le passage des roues des engins les plus importants, tout en réduisant leur vitesse. Cette disposition est conforme à la charte départementale des circulations agricoles.

III. 3 - Entretien et aménagements complémentaires

En entrée aval des chicanes, rue de Lunéville, les places de stationnement sur la partie droite de la rue, seront reprises pour créer un effet de rétrécissement de chaussée. Rue de Lunéville les traversées piétonnes seront rafraîchies.

III.4 - Gestion du trafic pendant les travaux

Lors de la réalisation des travaux, le trafic sera maintenu dans les deux sens de circulation avec la mise en place d'un alternat par feux de chantier.

III.5 - Délais

Les travaux de sécurisation des entrées sur la commune seront entrepris en 2018, pour une durée approximative de 2 semaines

III.6 - Conclusion

En conclusion, sur la RD 70 le changement de gabarit de la chaussée et l'aménagement des abords à l'entrée du village permettra de rompre la « monotonie » du tracé rectiligne et donc d'accroître la vigilance des automobilistes

La création de chicanes sur la RD 70 permettra de limiter fortement la vitesse à l'entrée de l'agglomération et de venir renforcer la sécurité générale de tous les usagers locaux.

CHAPITRE IV : Budget des travaux

IV.1 - Plan de financement :

Travaux à engager	Montants HT des devis	Montants TTC	Financements	Montants TTC
Travaux sur voirie - Arraye - Ilot 913 - Han/Seille	6 782,67 € 891,16 € 5619,80 €	8 139,20 € 1 069,39 € 6 743,76 €	Fonds de répartition du produit des amendes de police (40 %)	9 720,25 €
Peinture, fourniture et pose de la signalisation	11 007 €	13 208,40 €	CTS Soutien aux communes fragiles	4 000,00 €
			Part communale en autofinancement	15 440,50 €
Totaux	24 300,63 €	29 160,75 €	Totaux	29 160,25 €

IV.2 - Devis travaux sur voirie et peinture - signalisation

Voir pièces jointes

Fait à ARRAYE ET HAN
Le 08/12/2017